

Secrétariat général du gouvernement

Direction des services fiscaux

*Service de la Fiscalité des
professionnels à l'impôt sur le revenu*

Mél : dsf@gouv.nc

Tél. : 25.76.09



Date limite de dépôt de la déclaration : 31 Mars

IMPÔT SUR LE REVENU

Déclaration pour les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ou
Bénéfices Agricoles (BA)

N°RID :

ANNÉE :

SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS DE PERSONNES AU RÉGIME DU FORFAIT

• IDENTIFICATION :

<u>Dénomination</u> :	
<u>Forme</u> :	
<u>Activités</u> :	
⁽¹⁾ <u>Catégorie</u> :	
<u>Adresse</u> :	
<u>Propriétaire des murs ou du fonds</u> :	

⁽¹⁾ = BIC, BNC ou BA

Pour le dépôt de vos déclarations, merci de les adresser à :

Direction des Services Fiscaux 13 rue de la Somme BP D2 – 98848 NOUMEA CEDEX Tél. : 25-76-09	Service des impôts de Koné 636 route de la Néa BP 671 – 98860 KONE Tél. : 47-37-37
--	--

Vous pouvez souscrire votre déclaration catégorielle au forfait en ligne, en vous connectant sur "www.impots.nc".

• **ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE FORFAITAIRE :**

BIC (art. 73 du CI)

Activités de vente, de fabrication, de transformation	
Chiffre d'affaires HT (hors taxe) :	
Achats :	
Salaires nets versés et/ou sous-traitance :	
Activités de services	
Chiffre d'affaires HT (hors taxe) :	
Achats :	
Salaires nets versés et/ou sous-traitance :	

BNC (art. 102 du CI)

Activités libérales	
Recettes HT (hors taxe) :	

BA (art. 81 du CI)

Activités agricoles	
Chiffre d'affaires HT (hors taxe) imposable :	
Chiffre d'affaires HT (hors taxe) exonéré (baux ruraux) :	

• **RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS PAR ASSOCIÉ :**

Nom	Prénom	Adresse	Qualité dans la société	% des parts de chacun
				%
				%
				%
				%
				%
				%

Nouméa, le

Signature :

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

Attention : La part de chaque associé des éléments déclarés, correspondant à sa catégorie de revenu (BIC, BNC ou BA), est à reporter dans la déclaration de revenu global, aux lignes correspondantes au régime du forfait.

BIC → ligne EA, EB, EC et/ou FA, FB, FC **BNC** → ligne HA, HB, HC **BA** → ligne GA, GB, GC
 → ligne ED, EE, EF et/ou FD, FE, FF
 → ligne EG, EH, EI et/ou FG, FH, FI